

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Municipal du 8 février 2010

Présents : Mme, MM, Elisabeth LAMURE, Catherine REBAUD, Yves FIESCHI, Sylvie PRIVAT, Sylvie DUTHEL, Louis DUFRESNE, Pauline LI, Jean-Luc RAGINEL, Isabelle PASQUIER, Laurence SAINT JEAN, Smahin YAHYAOU, Henri BONCOMPAIN, Valérie LONCHANBON, Pierre BAKALIAN, Frédérique BAVIERE, Sylvie CRETIN, Claude CHOTARD, Chantal FILIPPELLI, Alain GAY, Alain ALEMANY, Pierre SERVIGNAT, Michèle RAT, Renata ROSSETTI, Yann CHARLET, Ghislain de LONGEVIALLE .

Excusés avec pouvoir : Alain APPERCEL (pouvoir Mme LAMURE), Guillaume DEBRUN (pouvoir à Mr BAKALIAN), Joël FROMONT (pouvoir Mr FIESCHI).

Absente : Marie-Françoise EYMIN.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JANVIER 2010.

Accord à l'unanimité.

2. PROJET MICRO CRECHE

Madame LAMURE rappelle que le Département du Rhône a ouvert la possibilité de financer un projet micro crèche au titre du contrat départemental.

La commune de Gleizé a été fortement tentée par ce projet, c'est pourquoi il a été inscrit au titre du contrat départemental 2009 2013.

Avant de s'engager concrètement dans ce dossier, madame LAMURE précise qu'il y a lieu de restituer un diagnostic des besoins locaux en matière de garde d'enfants, afin de confirmer ou infirmer la poursuite du projet.

Présentation du diagnostic réalisé par Madame PRIVAT en collaboration avec les services compétents :

En préambule, Madame PRIVAT rappelle le contexte à partir duquel la réflexion s'est engagée, au niveau de la Commune, sur un projet de micro crèche.

La fermeture du centre périscolaire des P'tits Loups en début d'année 2007 a amené la Commune à mettre en place un accueil périscolaire dans les écoles communales et à solliciter l'association Agora pour accueillir des enfants de - 4 ans.

C'est pourquoi, le dispositif expérimental de « micro crèche » présenté par la CAF et le Conseil Général a donc naturellement retenu notre attention.

Après analyse, nous avons fait le constat que le coût annuel de fonctionnement était conséquent et semblable à celui d'une structure multi-accueil.

Prenant en compte ces enjeux, il nous est apparu nécessaire de réaliser une enquête de besoins en collaboration avec le médecin de la protection maternelle infantile (PMI) de la Maison du Rhône (MDR) de Gleizé.

Différentes données chiffrées ont ainsi pu nous éclairer sur la situation locale en comparaison avec des indicateurs départementaux, régionaux et nationaux.

- Données INSEE 1999 / 2006 :
 - o Le pourcentage des actifs sur la commune est de 69% (69,3 en 1999)
 - o 74,5% des femmes de 25 à 54 ans ont une activité professionnelle
 - o On note une baisse du nombre de couples avec enfants : 40,6 % en 99 et 33,6 % en 2006
 - o Le nombre des naissances se situe entre 90 et 100 bébés par an
 - o 267 enfants de – 3ans.

- 75 enfants de – 3 ans sont gardés par les assistantes maternelles (AM). La moyenne sur la Commune est de +/- 2,8 enfants/AM, celle sur le département est de 2,9 (3,6 sur certaines communes proches des grandes villes).

- 43 enfants sont accueillis régulièrement dans les établissements communautaires et 162 enfants le sont occasionnellement.
 - o Manège Enchanté : 26 enfants : 22 réguliers et 4 occasionnels
 - o Diablotins : 71 enfants : 4 réguliers et 67 occasionnels
 - o Espace 3 Pommes : 108 enfants : 17 réguliers et 91 occasionnels.

- Dans les écoles maternelles de Gleizé, 8 enfants de – 3 ans étaient scolarisés à la rentrée 2009.

- Les moyennes nationales se présentent comme suit :
 - o 10 % des enfants de – 3 ans sont gardés en structures collectives et 18 % par les AM.
 - o 63 % des enfants sont gardés par les mamans (infos DREES Ministère du Travail).
 - o pour la Commune : 19% des enfants sont dans des structures collectives, et 28% chez les AM pour les accueils réguliers.
 (Plus les enfants accueillis occasionnellement).

Gleizé se situe donc au-dessus de ces moyennes.

- Le médecin PMI signale qu'elle a toujours de la demande pour de la garde occasionnelle mais la micro-crèche correspond elle à cette demande ?
- A ce jour, nous constatons que les taux de fréquentation des micro-crèches privées situées à Villefranche ne sont pas à leur maximum, la dernière micro crèche ouverte à l'automne dernier, sur la base d'horaires atypiques, n'a pas atteint sa capacité maximum et celle de St Jean d'Ardières/Belleville vient de fermer.
- En résumé, les besoins d'accueils collectifs sur la Commune semblent, à ce jour, comblés et il sera nécessaire de s'interroger à nouveau lors de l'arrivée de nouveaux habitants attendus à l'issue des projets de ZAC de la Collonge et d'OUILLY.

Discussion :

Madame LAMURE.

Au vu de ce diagnostic, le projet de micro crèche ne semble effectivement pas d'actualité. Cependant, il convient de le mettre en attente et d'observer la composition future des familles installées à Gleizé en liaison étroite avec nos deux projets de ZAC à vocation logement (Collonge et Ouilly) qui se développeront dans les prochaines années.

Madame CRETIN.

Les effets du chômage expliquent-ils, à ce jour, que moins de femmes seules sont amenées à solliciter des services de gardes d'enfants ?

En réponse, Madame Lamure rappelle que les chiffres du chômage ont faiblement augmenté ces derniers mois et ne semblent pas à ce titre avoir d'incidence sur l'évolution des besoins en matière de garde d'enfants. Toutefois, des précisions pourront être apportées sur les derniers éléments connus de la situation de l'Emploi.

Madame PRIVAT.

La commune recense 66 assistantes maternelles à ce jour alors que 80 étaient recensées il y a quelques années. Elle précise par ailleurs que la structure CAVIL « le manège enchanté » offre 26 places, « l'espace trois pommes » 108 enfants, « les diabolins » 71 enfants.

Elle rappelle également que 8 enfants de moins de 3 ans sont accueillis dans les écoles maternelles de Gleizé.

Madame CRETIN.

Malgré ces constats, les familles formulent-elles des demandes en matière d'horaires atypiques ?

Monsieur GAY

Regrette de ne pas avoir disposé des documents diagnostics présentés par Madame PRIVAT préalablement à la séance du conseil municipal.

Il ne pense pas que la demande en matière de garde d'enfants soit satisfaite.

Madame LAMURE.

Ce sont des données chiffrées centrées sur plusieurs concertations avec les responsables locaux qui ont été présentées préalablement en commission sociale.

Elle précise que ce dossier peut être simplement mis en attente avant toute décision plus réfléchie. Elle précise également qu'il ne s'agit pas de créer une structure communale qui dépossèderaient les assistantes maternelles, mais au contraire se situer en complémentarité de leurs interventions.

Monsieur GAY

Souhaite connaître quels sont les responsables locaux qui ont été contactés en matière de diagnostic petite enfance.

Madame LAMURE

Répond qu'il s'agit des responsables de l'INSEE, la CAVIL, de la CAF, de la MDR et de la PMI.

Elle rappelle que le fond de la démarche vise bien entendu à créer une micro crèche. Cependant, ce projet doit être corrélé avec le contexte local.

Monsieur GAY

Le projet de micro crèche ou un projet alternatif devra néanmoins être retenu car un besoin de garde d'enfants est évident sur la commune.

Madame LAMURE

Si le groupe d'opposition souhaite disposer d'un temps supplémentaire de réflexion, il est possible d'ajourner le vote de ce point inscrit à l'ordre du jour.

**Vote : quatre abstentions.
accord.**

3. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conformément à la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992, le vote du budget doit être précédé d'un débat d'orientation budgétaire pour les communes d'une strate supérieure à 3500 habitants.

Les grandes orientations du budget 2010 doivent être présentées en matière d'investissement et de fonctionnement.

Madame LAMURE rappelle que l'ensemble des dossiers a déjà été abordé dans les différentes commissions municipales qui se sont réunies préalablement.

Pour la section de fonctionnement, les grandes orientations 2010 nous permettent d'ores et déjà de constater que nous n'aurons pas d'augmentation de nos besoins en matière de charges de personnel, et que nous devrions retrouver une certaine stabilité du budget de fonctionnement en recettes comme en dépenses.

Le chapitre des subventions sera, quant à lui, à l'étude au moment du vote du budget.

En matière d'investissement, différents projets recensés dans le contrat départemental 2009 / 2013 sont d'ores et déjà identifiés :

- parking saint Vincent
- parking pour stationnement Joseph Viollet (projet reporté)
- rue de Bellevue
- plan vélo
- plan accessibilité
- projet micro crèche (attente)
- extension salle d'escrime de la salle des sports (coût estimatif revu à la baisse 120 000 €)
- nouvelle action : construction d'un terrain de sport synthétique

Monsieur de LONGEVIALLE commente les documents présentés, étudiés en commission finances et transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Dans un premier temps, il commente une note technique d'orientation 2010 pour les sections de fonctionnement et d'investissement :

Le calcul de cette capacité d'investissement prend en compte notamment :

Le résultat de fonctionnement de l'année 2009, appelé **excédent de fonctionnement**, est de **771 027.45 €**

Le résultat d'investissement de l'année 2009, appelé **résultat d'investissement**, est de **- 401 549.28 €**

On y soustraira le **solde d'investissement** reporté de **- 175 989.61 €** (inscrit en dépenses d'investissement 2009)

On obtient donc un **solde d'investissement reporté** à inscrire en dépenses d'investissement 2010 de : **- 577 538.89 €**

Monsieur de LONGEVIALLE rappelle que ces montants sont prévisionnels et doivent nous être confirmés dans les prochains jours par les services de la Trésorerie.

Pour 2010, le calcul de la capacité d'investissement de la Commune tient compte également de l'ensemble des postes de recettes et de dépenses du budget Communal pour chacune des deux sections (investissement et fonctionnement), c'est pourquoi il convient d'évaluer finement chacun de ces postes.

L'ossature du budget repose sur :

- Une section de fonctionnement
- Une section d'investissement

1) Section de fonctionnement

- **Les recettes**

Pour mémoire, le résultat 2009 est de **4 606 350.47 € pour 4 545 346,00 € budgété.**

Les recettes se décomposent comme suit (estimation 2010) :

- 70 - Produits et services : Évalués pour 2010 à 100 000 € environ (98 400 € budgétés en 2009)

Comprenant concessions cimetière, redevances d'occupation du domaine public (électricité, télécommunications), redevances d'ordures ménagères, redevances à caractère culturel (sorties culturelles principalement), redevances à caractère sportif (location des courts de tennis), redevances à caractère social (prêts matériels avec le relais assistantes maternelles), redevances périscolaires (restaurant scolaire), abonnement et entrées théâtre).

- 73 - Impôts et taxes : évalués pour 2010 à 2 250 000 € (2 231 780 € budgétés en 2009)

Les contributions directes sont calculées en fonction de bases imposées par l'État et corrélées avec les taux d'imposition votés par la commune chaque année.

Ces taux sont inchangés depuis 2001.

Ces contributions concernent :

- Les taxes dites « ménages » se rapportant à la taxe d'habitation, taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie. La taxe professionnelle étant perçue directement par la CAVIL, compétente en ce domaine.
- Taxe additionnelle aux droits de mutation : Cette recette se rapporte aux taxes appliquées aux transferts de biens immobiliers.

- 74 - dotations et participations : évaluées pour 2010 à 2 000 000 € environ (2 014 666 € budgétés en 2009)

Ce chapitre prend en compte diverses dotations de l'État :

- Dotation globale de fonctionnement DGF
- Dotations de solidarité rurale première et deuxième fraction DSR
- Dotation de solidarité urbaine DSU
- Dotation de l'État pour organisation des élections et des opérations de recensement
- Recettes émanant des organismes associés : Caisse d'Allocations Familiales

Ce chapitre intègre également une recette liée au fonds départemental de la taxe professionnelle (péréquation).

- 75 - revenus des immeubles évalués à 100 000 € environ (95 500 € budgétés en 2009)

- **Les dépenses de fonctionnement**

Pour mémoire, le résultat 2009 est de **3 835 323.02 € pour 4 545 346,00 € budgété dont 499 000 de virement équilibre soit 4 046 346 € en net.**

- Chapitre 011 charges à caractère général : évalué pour 2010 à 830 000 € (836 150 € budgétés en 2009)

Ce chapitre intègre l'ensemble des dépenses relatives à :

fluides, électricité, combustible carburant, alimentation, fournitures d'entretien, fournitures de petit équipement et fournitures de voirie, vêtements de travail et fourniture administrative, fournitures scolaires, contrats de prestation de services, charges de copropriété, entretien de terrain et de bâtiments, entretiens de voies et réseaux, entretien matériel roulant, frais de maintenance, primes d'assurance, documentation générale technique, honoraires, frais d'actes et de contentieux, annonces et insertions, fêtes et cérémonies, catalogue et imprimés, publications diverses, frais divers de publicité, transports collectifs, voyages et déplacements, frais d'affranchissement et de télécommunications, taxes foncières.

- Chapitre 012 charges de personnel : évaluées pour 2010 à 1 525 000 € environ (1 587 810 € budgétés en 2009)

- Ce chapitre s'applique aux financements des rémunérations des agents de la Commune.

- Chapitre 023 virements équilibre : l'estimation pour 2010 est de l'ordre de 500 000 € (499 140 € en 2009)

Cette ligne est nécessaire pour constater la différence entre les recettes prévues et les dépenses prévues afin de garantir l'équilibre du budget.

Ce montant est également inscrit en recettes d'investissement.

C'est une dépense fictive qui n'est pas réalisée mais qui est inscrite au niveau du budget.

- 042 - dotations aux amortissements évaluées pour 2010 à 181 718,27 € (172 726 € budgétés en 2009)

L'ensemble des biens acquis collectivité fait l'objet d'un plan d'amortissement inscrit en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

- Chapitre 65 autres charges de gestion courante évaluée pour 2010 à 1 100 000 € environ (1 085 538 € budgétés en 2009)

Ce chapitre intègre une ligne (6554) : contributions aux organismes de regroupement évalué à environ 950 000 €.

Elle comprend :

- l'allocation de compensation versée à la Communauté d'Agglomération chaque année (330 489 € en 2009) correspondant à la totalité des taxes ménages perçues par la Commune déduite de la taxe professionnelle perçue par la CAVIL.
- la participation de la Commune au financement de la scolarité des élèves de Gleizé inscrits dans des écoles communautaires,
- la participation de la Commune au titre de la compensation tarifaire pour les restaurants scolaires communautaires.
- les dépenses engagées par la Commune au titre des frais de fonctionnement des écoles de Villefranche (20 élèves de Gleizé concernés en 2007)
- le financement de travaux réalisés par la commune de Villefranche sur les voiries communautaires (balayage voirie, entretien de signalisation lumineuse rue de Tarare),
- la participation de la Commune à l'adhésion au Centre Culturel Associatif Beaujolais,
- la participation de la commune aux travaux réalisés par le SYDER : depuis 2008, la compétence éclairage public a été confiée au SYDER par la Commune, c'est pourquoi le SYDER prendra en charge le règlement des factures de consommations EDF et celles-ci seront remboursées par la Commune au titre de notre participation (compte 6554).

Ce chapitre comprend également :

- la participation de la commune à Kérou au Bénin au titre de la coopération décentralisée (une part a déjà été versée en 2008 : 24 024.64 parts Commune et Ministère, en 2010 : 36 036 € parts Commune et Ministère représentant le solde à verser
- le versement d'une participation au Centre Communal d'Action Sociale,
- les subventions aux associations et établissements
- les charges se référant aux indemnités des élus aux déplacements, à la formation.

- 66 charges financières

Ces charges concernent principalement les intérêts d'emprunt (19 593 € budgétés en 2009).

Intérêts emprunts 2010 : 14 247.81 €, ICNE 610.16 €.

2) Section d'investissement

Les différents postes de recettes sont les suivants :

- Le virement équilibre, inscrit également en dépenses de fonctionnement, en 2009, le virement équilibre était de 499 140 €

Le plan de relance de l'économie a permis de réaliser un montant de 335 051.58 € au titre du fonds de compensation de la TVA (années de référence : 2007 et 2008). Pour 2010, il est évalué à 254 953,59 € (année de référence : 2009).

- Taxe locale d'équipement, perçue en 2009 : 57 281 €, attendu en 2010 : 29 399.95 €. Cette recette se rapporte aux montants des taxes perçues par la Commune appliquées à tout demandeur d'autorisation urbanisme.

- Excédent de fonctionnement : ce montant inscrit au compte 1068 constate l'excédent de fonctionnement réalisé en 2009 soit : 771 027.45 €.
- Les reports d'investissements : concerne les actions engagées en 2009 en cours d'exécution, le montant 2009 reporté en 2010 est de : 306 571 €
- des subventions d'investissement, l'estimation des sommes attendues en 2010 est de l'ordre de 213 018 €.
 - Conseil Général
 - État dotation globale d'équipement DGE
 - Conseil Général Amendes de police
 - Contrat de Ville État
 - Contrat de Ville région
- Amortissement des biens, prévu pour 2010, 181 718.27 €

Les différents postes de Dépenses d'investissement sont les suivants :

- capital des emprunts évalué à 54 112.03 €
- résultat d'investissement 2009 moins solde d'investissement reporté :
pour 2010, 577 538.89 €.
- reports 2009 à inscrire en 2010 : 287 460.92 €
- opérations nouvelles 2010

Au vu de ces données, nous pouvons estimer la capacité d'investissement pour des opérations nouvelles à environ 1 200 000 € pour 2010.

Suite à cette présentation, Monsieur de LONGEVIALLE présente un programme prévisionnel d'investissement 2010 :

Débat d'orientation budgétaire 2010 – SECTION INVESTISSEMENT

Développement durable & accessibilité & déplacement	
125 000 €	Plan vélo dont intégralité de la rue de Tarare
60 000 €	Travaux bâtiments suite audit énergétique
20 000 €	Accessibilité
12 000 €	Plantation de haies et espaces extérieurs
10 000 €	Etude OUILLY – Loi sur l'eau

9 000 €	Mobilier urbain et illuminations	
Sous total		236 000 €

Travaux de voirie		
266 590 €	Rue de Bellevue	
15 000 €	Grange Chervet	
5 400 €	Parking Bardoly	
13 010 €	Sécurité & imprévus	
Sous-total		300 000 €

Scolaire		
21 350 €	Toiture Ecole Joseph Viollet	
10 150 €	Travaux et mobilier pour le restaurant scolaire et les 3 écoles	
14 000 €	Classe numérique	
3 165 €	Matériel sportif scolaire (salle Saint Roch)	
Sous total		48 665 €

Sport		
400 000 €	Terrain foot synthétique	
120 000 €	Extension salle d'escrime + vestiaires Rink-Hockey	
3 700 €	Pistes d'escrime + sonorisation salle Saint Roch	
3 500 €	Mobilier + petit matériel	
Sous total		527 200 €

Culture Communication		
10 000 €	Théâtre, Bibliothèque, Communication	
Sous total		10 000 €

Matériel		
22 000 €	Matériel administratif	
18 000 €	Matériel technique	
Sous total		40 000 €

Quartiers vie associative		
7 500 €	Parc de Bois Doré – aire de jeux	
5 550 €	Pierres Bleues	
4 500 €	Maison G. Sand	
3 000 €	Matériel sportif scolaire (salle Saint Roch)	
Sous total		20 550 €

Travaux Bâtiments - Imprévus		
Sous total		30 000 €

TOTAL GENERAL		1 212 415 €
----------------------	--	--------------------

Création de logements Bâtiments Basse Consommation

250 000 €	Lancement programme nouveaux logements à Chervinges (bâtiments basse consommations BBC). Ils pourraient être financés par emprunt.
-----------	--

Suite à cette présentation, Madame LAMURE rappelle qu'au plan de l'investissement, le projet de restructuration des anciennes filatures est désormais de compétence CAVIL. La commune de Gleizé s'est portée acquéreur de différents tènements et a ainsi assuré un portage financier jusqu'alors.

Des négociations sont en cours actuellement avec la communauté d'agglomération pour le transfert de propriété de ces tènements de la commune vers la CAVIL. Si cette transaction aboutit, elle pourrait se traduire (au titre de 2010) par une recette d'investissement de l'ordre de 300 000 €.

Elle rappelle également que les travaux de démolition seront pris, dans ce cas, en charge par la CAVIL.

Madame LAMURE souligne également que le projet de nouveaux logements à Chervinges (bâtiments basse consommation) fera l'objet soit d'un financement par l'emprunt, soit dans le cadre du budget communal.

Au plan du budget de fonctionnement, elle rappelle que la commission sociale a donné son accord pour accorder une aide au foyer Notre-Dame des sans-abri de 1000 € pour financer l'opération « arbre de leur solidarité ». Elle rappelle que cette action est comparable au financement de 250 repas ou un logement pour une personne nécessiteuse pendant un mois.

Madame LAMURE informe que la commission culture a également donné son accord pour le financement d'une arthothèque qu'il conviendra d'inscrire au budget investissement 2010.

Madame LAMURE Demande à Smahin YAHYAOUI de bien vouloir faire une présentation du projet de terrain synthétique qui pourrait s'inscrire dans le cadre du budget investissement 2010.

Rappel du diagnostic actuel

La commune de GLEIZE dispose de deux terrains de football dont un en herbe et un en gore.

Nous comptons environ 250 licenciés football à Gleizé répartis à l'Elan Sportif (211), aux amis de l'Elan Sportif (20), à l'Amicale des Hospitaliers (20).

Près de 60 joueurs / jours parcourent les terrains de football à Gleizé, ce qui représente environ 27 heures par semaine d'utilisation des terrains actuels.

Afin de préserver l'état du terrain en herbe, celui-ci est principalement réservé au match.

En cas d'intempéries, il n'est pas utilisable.

Projet terrain synthétique

Ces terrains sont constitués de fibres synthétiques lestées par un mélange de sable et de granulats du caoutchouc. Stable et confortable, ce type de terrain est homologué par les instances fédérales et très apprécié par les médecins du sport qui constatent moins d'accidents à caractère osseux, tendineux et musculaires chez les joueurs.

La durée de jeu sur ce type de terrain n'est pas limitée et sa durée de vie est évaluée à 15 années.

Son coût de fonctionnement est nettement inférieur à celui d'un terrain en herbe.

Pour garantir son confort d'utilisation, il doit cependant être ponctuellement arrosé en été mais l'entretien courant d'un terrain traditionnel en herbe concernant la sablage, les engrais, la peinture, les opérations de scarification ne sont plus à l'ordre du jour.

De la même façon, le nettoyage des vestiaires s'en trouve fortement allégé et ce projet rentre pleinement dans une démarche inscrite dans le cadre du développement durable.

Au plan réglementaire et financier

L'aire de jeux du terrain actuel est de 100 mètres X 60 mètres et les dimensions réglementaires du terrain synthétique devront être portées à 105 X 68 m.

Le dispositif d'éclairage actuel est convenable.

Cependant, il est préférable que ce terrain soit clos.

Estimé à environ 400 000 € TTC, un fonds d'aide au niveau de la Fédération Française de Football intervient à hauteur de 10% et le Département du Rhône à hauteur de 30%.

Discussion :

Monsieur GAY demande à faire une déclaration.

Elle est résumée comme suit :

« Investir c'est bien mais à quel prix ?

Des dépenses maîtrisées, très peu de dettes, une pression fiscale très modérée : qui pourrait se plaindre d'un tel constat ?

Si notre budget global est faible, que dire de notre budget social ?

. Premier constat : des quartiers entiers sont dépourvus de commerces et de services. C'est pourquoi nous proposons la réalisation d'une étude détaillée sur les besoins réels de la population avec des propositions de services adaptés aux personnes âgées.

. Deuxième constat : les centres multi-accueil gérés par la CAVIL sont saturés, et les listes d'attente sont longues. Qui peut croire que la demande en matière de garde d'enfants est satisfaite ?

. Dernier constat : oui, notre commune peut et doit exprimer sa solidarité à l'égard des familles les plus démunies. C'est pourquoi nous préconisons une forte augmentation du budget du CCAS pour offrir à ces familles de multiples gratuités.

Nous sommes prêts à considérer tout progrès conséquent en matière de politique sociale, ce qui nous amènerait, le cas échéant, à nous prononcer en faveur du budget présenté.

Madame LAMURE.

En réponse, Madame LAMURE estime que la présentation de l'action sociale à Gleizé restituée par Mr GAY est très réductrice.

Elle souligne que l'action sociale ne se limite pas aux aides d'urgence du CCAS, elle est permanente en matière d'aide au logement, à la restauration scolaire, à l'accueil des jeunes enfants, aux personnes âgées. S'agissant de l'aide à domicile souligné par Mr GAY, Mme LAMURE précise que cette aide est mise en place depuis de nombreuses années avec les associations d'aide à domicile dans le cadre de conventions.

Elle souligne également que des efforts importants pour l'amélioration de la vie des quartiers ont été engagés depuis plusieurs années :

- des moyens matériels et financiers ont été alloués successivement chaque année pour les différents quartiers de la commune.
- Moyens accrus à l'association Agora chargée de piloter et mettre en œuvre la politique de la ville (éducateurs, activités nouvelles, ouverture permanente Maison des Pierres Bleues).

En matière d'organisation des modes d'accueil et de garderies pré et post scolaires, ils sont mis en place depuis plusieurs années et permettent aux enfants d'accéder aux écoles communales à partir de 7 h 30 et de les quitter à 18 h.

Au plan de la restauration scolaire, le prix pratiqué cette année est de 3,20 € par repas pour les enfants. Il se situe parmi les plus bas de ceux pratiqués dans le département du Rhône.

Enfin, elle rappelle que la politique sociale s'applique à tous les âges de la vie et ne doit pas être centrée sur un seul public. Les modes de garde des enfants, la situation de l'emploi font régulièrement l'objet de diagnostic et sont régulièrement étudiés et restitués auprès du Conseil Municipal.

4. AFFAIRES DU PERSONNEL : OUVERTURE DE POSTE.

Suite aux propositions d'avancement de grade formulées en fin d'année 2009, Madame RAT propose de procéder à l'ouverture d'un poste sur le grade d'Agent Territorial Principal Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) de seconde classe.

Vote : accord à l'unanimité.

5. SOLIDARITE POUR HAITI

Suite à la catastrophe survenue récemment en Haïti, Madame LAMURE propose aux membres présents que la Commune manifeste sa solidarité en versant un don auprès d'organisations à caractère humanitaire.

Elle rappelle qu'à l'occasion du tsunami, une aide de 10 000 € avait été versée pour moitié à la Croix-Rouge Française et pour moitié à l'UNICEF.

Concernant le séisme en Haïti, Madame LAMURE informe que le Ministère des Affaires étrangères et européennes a mobilisé et acheminé une aide d'urgence en Haïti pour participer aux opérations de sauvetage des populations.

Ce ministère propose aux collectivités d'effectuer un virement sur un fonds de concours mis en place par le Ministère des Affaires étrangères et européennes.

Par ailleurs, Madame LAMURE informe que le club Rotary , en coordination avec le collectif Haïti France, est en relation avec l'Association des paysans de Vallée, village situé à 60 km de Port au Prince pour un projet d'achat de vaches et construction d'une micro laiterie.

Après discussion, il est proposé de verser 8 000 € au fonds de concours mis en place par le Ministère des Affaires étrangères et européennes et 2 000 € au Rotary club.

Vote : accord à l'unanimité

6. PROJET DE RESTRUCTURATION DU SITE DES ANCIENNES FILATURES ; : INFORMATION.

Madame LAMURE rappelle que la Commune de Gleizé s'est souciée depuis le 4 janvier 1999 du devenir du site des anciennes filatures.

Le 2 juillet 2001, le Conseil Municipal adoptait un périmètre d'étude nécessaire au lancement d'une consultation d'architectes pour travailler sur ce dossier.

Par la suite, elle a engagé un programme d'acquisitions successives de différents tènements sur ce secteur.

Nous nous sommes récemment rapprochés de la Communauté d'Agglomération dans le cadre d'un appel à projets « volet urbain » au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) lancé par la Préfecture de Région dans le cadre d'un programme opérationnel 2007 / 2013.

C'est dans ce contexte que la CAVIL a fait appel au bureau d'études SAMOP pour assurer une mission d'études, de maîtrise d'œuvre, et d'accompagnement pour la présentation du dossier de demande de subvention au titre du FEADER.

Le diagnostic réalisé par ce bureau d'études se présente comme suit :

Entrée et sortie de ville des communes de Gleizé et de Villefranche, le site des anciennes filatures est délimité notamment par la rue de Tarare, la rue Jean-Baptiste Martini. Sa frontière Sud est marquée par un secteur d'habitat social : Belleruche.

Le site donne aujourd'hui une impression d'enclavement consécutive à :

Un mode d'occupation inorganisé (les friches ne lui confèrent pas d'attractivité),

L'absence de voiries traversantes. L'îlot est peu perméable. La rue de Tarare est interrompue sur plus de 600 mètres (entre la rue Jean-Baptiste Martini et la rue du docteur Besançon, première voie d'accès à Belleruche). Cette absence de liaison et de desserte est peu propice à un fonctionnement urbain de quartier.

La présence d'un mur vétuste et imposant formant une barrière visuelle dénuée d'ouvertures en façade, d'une hauteur imposante comparée à l'espace disponible sur le trottoir avoisinant.

La surface du site des anciennes filatures s'élève à 39 571 m².

Actuellement, les constructions représentent une emprise au sol de :

Industrie/artisanat : 11 357 m² (dont 8 065 m² en activité et 3 292 m² en friche)

Commerce : 460 m²

Habitat : 4 405 m²

Garage : 1 442 m².

La priorité donnée à ce secteur se justifie par des opportunités et des contraintes :

1.1.1. Opportunités : Des qualités indéniables

Un espace vaste qui autorise une programmation de qualité,

Une situation de porte de ville enviable,

Un patrimoine architectural intéressant à conserver (cheminées, bâti industriel...) et qui autorise une mise en valeur,

Un patrimoine résidentiel qui peut être requalifié (maisons 1930...)

Une proximité immédiate au centre ville dynamique de Villefranche-sur-Saône,

Une présence d'activités économiques sur site, mixité préexistante, occupation artisanale, tradition industrielle,

Une qualité des espaces verts, présence d'une trame verte,

Une desserte par les Transports en Commun,



Des percées visuelles très intéressantes,
Une possibilité de se raccorder aux voiries de desserte du quartier Belleruche.

1.1.2. Contraintes : Des difficultés à surmonter

Une assiette foncière en pied de talus dont l'orientation naturelle est tournée vers le nord
Un site à la fois une porte d'entrée et une porte de sortie,
Une proximité au quartier Belleruche, quartier d'habitat social, classée en Zone Urbaine Sensible mais qui a fait l'objet de réhabilitation,
Une différence de niveaux sur le terrain,
Une fonction de transit de la rue de Tarare (vitesse élevée...),
Un risque d'inondabilité du Morgon sur la partie sud du secteur,
Un risque de pollution des sols,
Une difficulté de phasage consécutive à la nécessité de procéder au relogement des activités en place (opération « tiroir »),
Une gestion des flux routiers à proximité d'un carrefour très dense.

Un projet de principe d'aménagement a été présenté, pour information, à l'aide de scénarii ainsi qu'un phasage des opérations d'aménagement à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Phase 1 : Avec le foncier actuel	Démolition des entrepôts bâtiment rue de Tarare et d'une partie des entrepôts en fond de parcelle
	Création d'une nouvelle voirie
	Mise en valeur de la cheminée
	Aménagement d'un espace vert
	Création de 5 locaux artisanaux de 200 m ² chacun (avec places de stationnement associées)
	Construction de 23 logements
	Réhabilitation du bâtiment rue de Tarare et aménagement des surfaces commerciales (en rez-de-chaussée), des bureaux en étage.
	Aménagement d'un parking dépose minute.
	Aménagement du plateau, de la place traversante sur la rue nouvellement créée
Phase 2 : Achat terrains de Marduel	Démolition du reste des entrepôts
	Prolongement de nouvelle voirie structurante
	Création voie de liaison, de desserte
	Création de 9 locaux artisanaux (avec places de stationnement associées).
	Construction de deux bâtiments logements collectifs
	Construction nouvelle Maison de quartier (avec places de stationnement associées).
	Aménagement de cheminements dédiés aux modes doux
Phase 3 (optionnelle) : Achat foncier autre propriétaire	Construction du bâtiment de logement collectif au croisement rue Martini/Laurent Bonnevey (avec aménagement espace vert associé) sur l'îlot de la Glacière
	Réhabilitation des maisons au croisement rue Martini/Laurent Bonnevey sur l'îlot de la Glacière
	Démolition des garages et des maisons au nord de la rue de Tarare.
	Construction du bâtiment de logements collectifs rue de Tarare (avec places de stationnement associées).
	Aménagement d'un espace vert
Poursuite de la coulée verte	

La phase 1 fait l'objet actuellement d'une totale maîtrise foncière par la commune et pourrait être entamé rapidement sous maîtrise d'ouvrage CAVIL après rétrocession du foncier.

Simultanément, un dossier de demande de subvention sera transmis dans le cadre des fonds européens. S'agissant des phases 2 et 3, la maîtrise foncière n'est pas assurée actuellement et il est envisagé de confier l'aménagement de cette zone à un aménageur dans le cadre d'une procédure de ZAC.

Discussion.

Monsieur CHOTARD demande à ce que soit précisé l'échéancier lié à ce projet.

En réponse, Madame LAMURE informe que la phase 1 sera consacrée à la cession du foncier, aux travaux de

démolition et d'aménagement d'une durée de deux années environ.

Monsieur CHOTARD demande si ce secteur bénéficiera de voies d'accès orientées vers le quartier des impasses de Belleruche.

En réponse Madame LAMURE précise que des cheminées et voies seront prévues pour garantir une perméabilité de ce site entre la rue de Tarare et le quartier de Belleruche.

7. QUESTION S DIVERSES.

Madame LAMURE informe que 2 conseils municipaux seront programmés au mois de mars prochain :

- lundi 1er mars 2010 : vote du compte administratif et du compte de gestion
- lundi 29 mars 2010 : vote du budget 2010

Elle précise par ailleurs, que différents panneaux de présentation se situent dans la salle du conseil municipal concernant le projet de logements rue du stade Mont martin.

Ce programme est centré sur la construction de 24 logements et est actuellement à l'étude en liaison avec HBVS. De bonne qualité architecturale, il est soumis à un échéancier de deux années pour sa réalisation.

Elisabeth LAMURE
Sénateur Maire

Diffusion pour suivi : Conseil municipal, Mr Violland DGS

Diffusion pour information : personnel communal, affichage panneaux administratifs, Site Internet